

Association Intercommunale Scolaire de Genolier et environs

**CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 28.04.2021**

**Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 11/2021 relatif au traitement des indemnités des membres du CoDir pour la législature 2021-2026 et une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 40'000 pour 2021.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 7 avril 2021 en présence de M. Laurent Mathez, M. Martin Schlaepfer, M. Hugo Pradervand et de M. Cédric Marzer pour étudier le préavis cité en titre et transmis par mail accompagné de son rapport de gestion.

Nous remercions Mme Florence Sage et Mme Françoise Samuel pour la présentation du préavis.

Jusqu'en 2020, les vacances du CoDir de l'AISGE étaient payées par les communes. La charge de travail des membres du CoDir n'étant pas identique, les contributions des communes étaient donc inégales.

Le préavis 11/2021 propose de corriger cette situation en payant directement par l'AISGE les indemnités des membres du CoDir. Cette proposition rejoint la suggestion de la commission de gestion et finances dans son rapport du 25.09.2019.

Le montant proposé de CHF 45 / h pour les vacances correspond à un taux habituel pour les CoDir d'associations intercommunales, tout comme les charges sociales et les indemnités kilométriques de CHF 0.70/km.

Enfin, les préavis prévoit un montant de CHF 40'000 pour couvrir cette dépense extra-budgétaire entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 31 décembre.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver le préavis 11/2021.

Trélex, le 19 avril 2021

La commission de gestion et finances (membres présents)

Cédric Marzer

Hugo Pradervand

Laurent Mathez

Martin Schlaepfer